



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

théâtres nationaux

Question écrite n° 7336

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les problèmes engendrés par la déconcentration des crédits attribués aux scènes nationales. Alors que la déconcentration vise à simplifier et à raccourcir les circuits d'instruction et d'action, force est de constater que l'absence de lettre de cadrage pour accompagner la mise en place effective de la déconcentration a entraîné des conséquences dommageables dans la gestion des scènes nationales. Elle lui demande dans quelle mesure il serait possible de définir les modalités pratiques de cette déconcentration, notamment à l'égard du Trésor public et en attendant d'envisager un moratoire pour régler les problèmes budgétaires des scènes nationales.

Texte de la réponse

La déconcentration des crédits apportés aux scènes nationales s'est amorcé dès 1993 à travers six premières régions administratives. Le bilan qui en a été dressé a permis d'étendre à quatre nouvelles régions en 1997 la déconcentration de ce secteur de l'activité artistique pour enfin aboutir à ce que le financement des scènes nationales soit déconcentré en 1998 dans la totalité des régions métropolitaines. Cette évolution nécessaire des procédures administratives s'accompagne par ailleurs de la définition d'un contrat spécifique à chaque établissement venant replacer les modalités de son action dans le cadre d'une politique nationale en faveur des arts vivants, et garantissant sur la durée du contrat (quatre ans) un niveau de référence de la subvention de l'Etat. Le ministère de la culture et de la communication a cependant été informé des difficultés ponctuelles qui ont pu intervenir en 1997 et perturber la bonne gestion de certaines scènes nationales. Les problèmes constatés semblent relever prioritairement des modalités de mise en place des crédits déconcentrés et d'attribution des subventions au niveau régional. Pour tenter d'y remédier définitivement, la ministre de la culture et de la communication vient d'adresser un courrier à son collègue ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, lui demandant son accord sur un protocole de procédures financières plus favorables, dont elle souhaite qu'il soit mis en place dès 1998. La déconcentration de la tutelle d'Etat sur les scènes nationales doit en effet être exemplaire dans son double aspect d'attribution des subventions et de renforcement de la cohésion d'un réseau national à travers le contrat d'objectifs.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7336

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4421

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 188